ta-Cruz, que dans ce Port même le Vaiſſeau marchand Eſpagnol *Neuſtra Seŭora de la Luz*, a été brulé par la négligence de quelques Matelots. Toutes les marchandiſes dont ce Navire étoit chargé ont été conſommées, à l'exception de 4000 barils d'eau-de-vie, & d'environ 100 ballots de marchandiſes. On a été contraint de le faire couler bas à coups de canon, de peur qu'il ne mît le feu aux autres Bâtimens de la Flotte avec leſquels il étoit parti le 9 Mars dernier, du Port de Cadix, & au milieu deſquels il mouilloit dans le Port de la Vera-Cruz.

DE NANTES, *le* 20 *Septembre* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le Navire le *Duc de Nivernois*, Armateur *M. Poirier fils*, Capitaine *le ſieur Petit*, du port de 215 tonneaux, venant du Cap; — le Navire *la Johanna Maria*, de 80 tonneaux, Capitaine *P. Tyſſen*, venant de Rotterdam; & *la Demoiſelle Marguerite*, du port de 160 tonneaux, Capitaine *Michel Kroger*, venant de Hambourg, ont amené 197 bariques, 1 quart de ſucre brut; — 81 bariques, 1 quart de ſucre terré & tête; — 94 futailles, 49 quarts de café; — 3 futailles, 1 quart d'indigo; — ſyrops, confitures & liqueurs; — 14 balles de bois rapé; — 1400 *liv.* d'aigre de vitriol; — 24 fleaux de fer; — 6 futailles de chaudrons de cuivre; — 700 baſſins de cuivre; — 3 bariques d'alun; — 4000 *liv.* d'épicerie; — 42 balles de poivre; — 1 baril de cannelle; — 20 barils de ceruſe; — 105 futailles de riz; — 20 rames; — 180 *liv.* de baleine taillée; — 18, 000 *liv.* de fer en cercle; — mille huit cent de fer en tôle; — 17 barils d'acier; — 1580 douzaines de couteaux flamans; — 16 groſſes pipes; — 270 caves de liqueurs; — 3800 *liv.* de fil de fer; — 480 creuſets de terre; — 369 planches de ſapin; — 5070 *liv.* de cuivre rouge; — 2 barils d'azur; — 30 barils de fer blanc ſimple; — 46 milliers de briques; — 1600 platilles.

NAVIRES *en chargement.*

La *Notre Dame de Begogne* de 180 tonneaux, Capitaine *Dominique Delballe*, eſt en charge pour Bilbao; — *le St. Jean-Baptiſte* de 36 tonneaux, Capitaine *F. Arrate*, eſt en charge pour la Corogne; — *l'Emmanuel* de 120 tonneaux, Capitaine *J. Oloſſon*, eſt en charge pour Hambourg; — le *Haalbeiz Anken*, de 200 tonneaux, Capitaine *P. Michelſen*, eſt en charge pour Arundal en Norwege; — *le St. Joſeph & le St. Laurent*, de 35 tonneaux, Capitaine *Manuel de Renteria*, ſont en charge pour St. Ander; — le *St. Jacques*, de 130 tonneaux, Capitaine *Ph. Deſcaſtillo*, eſt en charge pour Bilbao; — *la Dame Johanna & Maria*, de 180 tonneaux, Capitaine *Villem Van Brederode*, eſt en charge pour Dort.

DÉPART *de Navires.*

Le Navire *la Sevre*, Capitaine *le ſieur la Sevre*, Armateurs *MM. de Seigne, Droüin & Dulac*, eſt parti pour St. Marc; — *le Doyard*, Capitaine le ſieur *Chevrier*, Armateur *M. Martel*, eſt parti pour le Cap; — *l'Aigle*, Capitaine *le ſieur Picory*, Armateur *M. Roche*, eſt parti pour Léogane; — *le Comte de Clare*, Capitaine *le ſieur Fourneau*, Armateur *M. Fleury*, eſt parti pour le Cap.

DE L'ORIENT, *le* 20 *Septembre* 1765.

Prix des marchandiſes de la Compagnie des Indes qui ont été vendues les 19 & 20 *Septembre.*

Soie de Nankin, de 43 ℔ 17 ß à 45 ℔ 15 ß; d°. très-peu piquée de 42 ℔ 2 ß à 43 ℔ 2 ß; — d°. plus piquée, 42 ℔; — d°. piquée & tachée, 42 ℔; — boure de ſoie, 8 ℔ 2 ß; — cabarets vernis de 2 taſſes, 5 à 5 ℔ 5 ß; — d°. de 4 taſſes, 8 ℔ 2 ß à 8 ℔ 11 ß; — d°. de 6 taſſes, 10 à 11 ℔ 10 ß; — d°. de 8 taſſes, 11 ℔ 13 à 11 ℔ 10 ß; — d°. de 10 taſſes, 13 ℔ 17 ß à 13 ℔ 19; — d° de 12 taſſes, 16 à 16 ℔ 11 ß; — ſquine en ſac, 6 ß 1 ₰ à 7 ß 11 ₰; — rhubarbe en caiſſe, 10 ℔ 14 ß; — rotins longs, 63 à 65 ℔ le cent; d°. courts, 52 ℔; — café de Bourbon tant jaune que verdelet, 16 à 20 ß 2 ₰.

DE LA ROCHELLE, *le* 21 *Sept.* 1765.

Le Navire l'*Adif*, Capitaine *Amplement*,

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 5 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

EXTRAIT *d'une lettre écrite de Lisbonne ſur le commerce des bleds.*

L'Agriculture eſt ſans contredit ce qui mérite le plus l'attention ſpéciale du Gouvernement, en raiſon des grands avantages qui en réſultent. Un Etat n'eſt jamais plus floriſſant que lorſqu'il peut non ſeulement trouver dans les productions de ſon territoire de quoi ſatisfaire ſes beſoins, mais encore exporter chez les Nations étrangeres le ſurplus des denrées néceſſaires à la ſubſiſtance. C'eſt dans ces deux points eſſentiels que conſiſtent toute ſa force & ſa richeſſe.

Lorſqu'une fois l'Angleterre éclairée ſur ſes propres intérêts, a ſenti toute l'importance de cet objet, elle s'eſt appliquée à perfectionner la culture de ſes terres, & c'eſt à ſes ſoins conſtants & aux encouragemens qu'elle a accordés à l'induſtrie, & à l'activité de ſes Habitans, qu'elle eſt redevable du commerce immenſe qu'elle fait depuis long tems de ſes bleds en Portugal.

Le ſurplus des grains néceſſaires à la ſubſiſtance du Portugal que les Anglais lui fourniſſent, eſt évalué à quatre millions de cruzades (dix millions de livres de France.)

La France partagera déſormais le riche avantage de la fourniture des grains au Portugal. Elle la fit ſeule anciennement, & les Anglais, pour accréditer leurs bleds, leur donnerent les dénominations de bleds de Bretagne & de Bordeaux, qu'ils conſervent encore aujourd'hui.

Il ne venait année commune que 30 à 40 bâtmens Français en Portugal; mais dans les cinq premiers mois 1765, il en eſt arrivé 124.

Malgré cet avantage on ne peut diſconvenir que les bleds d'Angleterre ne ſoient plus nets, mieux préparés, plus durs & plus farineux que ceux de France, & qu'ils continueront à leur être préférés juſqu'à ce que les Français ayent porté leur culture au même point de perfection, & qu'ils ayent appris à mieux approprier leurs ſemences aux ſols, à cribler & à conſerver leurs grains.

» Si le fait que notre Correſpondant » de Lisbonne expoſe ici, eſt vrai, il » faut néceſſairement, comme il le re- » marque lui-même, que cela provienne » de la différence de culture, & ſur-tout » de la différente maniere d'approprier & » nétoyer les bleds avant leur exporta- » tion; car par la nature de notre ſol, » nos bleds doivent être forts ſupérieurs » à ceux d'Angleterre; il eſt d'expérience » que plus on approche du midi, & plus » les bleds ſont durs & farineux, & par- » conſéquent que ſi nous parvenons à ſuf- » fiſamment améliorer notre culture & » nos méthodes pour la préparation & la » conſervation des grains, ce que nous » devons eſpérer des travaux des Acadé- » mies qui s'attachent particuliérement à » cette matiere, nos bleds ne pourront » manquer d'avoir la préférence dans tous » les marchés de l'Europe, par leur qua- » lité ſupérieure à celle des bleds d'An- » gleterre & de Pologne.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant la premiere quinzaine du mois d'Octobre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

VALENCIENNES.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	f.	d.
Aveſnes.	17	5	
Bavay.	15	15	
Bouchain.			
Cambray.	15	5	
Condé.	18	4	
Givet.	16	15	
Landrecy.	15	10	
Mariembourg.	19*		
Maubeuge.	15	17	7
Philippeville.	17	12	
Queſnoy.	12*	13	
St. Amand.	18	8	9
VALENCIENNES.	16	2	6
Prix commun du ſ. de Paris.	15	6	

TOURS.

LIEUX des marchés.	PRIX l.	f.	d.
Amboiſe.	18*	15	10
Angers.	17	16	7
Beaugé.	17	5	7
Château-du Loir.	16	4	4
Château Gontier.	14	15	5
Chinon.	17	3	6
Lafleche.	17	1	2
Laval.	17	6	
Loches.	17	15	
Loudun.	16	1	6
Mans.	16	10	
Mayenne.	14*	14	8
Montreuil-Bellay.	15	19	6
Richelieu.	17	12	9
Saumur.	17	16	7
TOURS.	18	12	2
Prix commun du ſ. de Paris.	16	19	4

ROUEN.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	f.	d.
Andely.	16	18	3
Argues.	18	11	7
Caudebec.	16	4	
Eu.	18	8	7
Evreux.	17	7	9
Giſors.	17	6	8
Lions.	17	10	4
Magny.	19		
Montiviliers	20		
Neufchatel.	16*	2	
Pont-de l'Arche.	19	4	
Pont-Audemer.	17	12	4
Pont-l'Evêque.	18	7	
ROUEN.	20*	5	9
prix commun du ſ. de Paris.	18	1	3

§. II.

MACHINE *pour égrainer le raiſin.*

Le Sr. Bernadé, Serrurier à Soiſſons, Auteur d'une machine nommée foulette, propre à égrainer le raiſin ou ſeulement à le fouler ſans en ôter la grape, a préſenté à la Société royale d'Agriculture de Soiſſons, un Mémoire contenant la deſcription de cette machine & de ſes effets; en conſéquence la Société a nommé des Commiſſaires qui ayant examiné la machine de l'invention du Sr. Bernadé, & fait faire en leur préſence les expériences néceſſaires, ont trouvé que cette machine répondait parfaitement & était en tout ſemblable au contenu du Mémoire, & ſur ce rapport, la Société qui eſtime que rien ne conviendrait mieux pour accélérer l'ouvrage & en diminuer la dépenſe, que de ſe ſervir de cette machine qui eſt facile à tranſporter, a délivré un certificat honorable au Sr. Bernadé, & nous a prié de publier l'invention de cet Artiſte.

COMMERCE.

§. I.

QUESTION.

Pierre, Louis Jean & Jacques ont fait entr'eux devant Notaire une acte de ſociété pour l'entrepriſe & exploitation d'une carriere d'ardoiſe ſituée près de la Ville d'Angers.

Par le même traité la ſociété a acheté les terreins néceſſaires à l'exploitation, & chaque Aſſocié a contribué au paiement deſdits terreins en raiſon de ſon intérêt qui a été réglé par le même contrat; de ſorte que Pierre ſe trouve fondé dans la ſociété pour moitié, Louis pour un quart Jean & Jacques chacun pour une huitiéme partie.

Le traité ne contient aucunes autres obligations, les Parties y déclarent ſimplement & de bonne foi qu'elles font un traité de ſociété pour l'entrepriſe d'une carriere d'ardoiſe à frais communs & en participation, & qu'à cet effet elles fourniſſent chacun eu égard à ſon intérêt, & comme fonds capital le prix des terreins qu'ils achettent, uniquement pour les fouiller & pour les exploiter en ſociété.

En exécution de ce traité, chaque Aſſocié a contribué ſolidairement à la miſe & dépenſe de l'exploitation, mais aucun des aſſociés n'a participé également au produit de la vente des ardoiſes & par conſéquent aux profits & aux pertes qu'a pu faire la Société.

C'eſt en ſuivant un uſage adopté par la plupart des Entrepreneurs des différentes carrieres d'ardoiſe, que chaque Aſſocié s'eſt cru en droit de s'approprier & de prendre en nature, & dans la maſſe commune, les ardoiſes fabriquées par la ſociété, pour ſe payer par ſes mains de ſa contribution aux frais d'exploitation, autant qu'il y trouve ſon profit particulier.

Si au contraire ce même Aſſocié néglige, ou ne trouve pas l'occaſion favorable de vendre pour ſon compte particulier ſa part *afferente* des ardoiſes fabriquées, il oblige ſes Aſſociés de s'en charger & de les vendre en participation pour le compte & aux riſques de la communauté, & le plus ſouvent à perte, parcequ'elles ſe ſont apiétries.

Cette concurrence inouie parmi des Aſſociés, le trouble continuel, tout l'éloignement poſſible de la ſcience économique, n'ont laiſſé à chaque Aſſocié, d'autre faculté, d'autre emploi dans la Société que celui de ſe nuire réciproquement.

Dans cet état précaire & incertain, la dépenſe de deux exploitations conſécutives, a excédé le produit, & les Entrepreneurs ont perdu leurs avances & le fruit de leurs travaux.

Pierre ſe plaint de la violence & de l'injuſtice qu'on lui fait, en l'aſſujettiſſant pour toujours à un uſage abuſif & qui ne tend qu'à ruiner tous les Entrepreneurs, qui par un intérêt mal entendu, & pour jouir d'une liberté inſenſée, vendent les ardoiſes du produit d'une même manufacture, tantôt pour le compte & au profit particulier de chaque Aſſocié, tantôt pour le compte & aux riſques de la Société.

L'intérêt particulier pouvait ſeul introduire cet uſage qui a varié ſuivant les circonſtances qui ont plus ou moins donné lieu au monopole & à l'excluſion; pluſieurs compagnies ou ſociétés ont ci-devant fait des ſociétés de commerce qui ont eu leur exécution, & encore aujourd'hui, de ſept carrieres qui s'exploitent actuellement aux environs d'Angers, il n'y en a que quatre dont les Entrepreneurs perſiſtent dans l'uſage de vendre l'ardoiſe pour leur compte particulier, dans les trois autres elle eſt toute vendue pour le compte de la Société.

C'eſt en vain que Pierre a toujours invoqué la Loi en faveur du droit naturel & de la choſe commune, & il eſt encore aujourd'hui dans la néceſſité de ſe pourvoir & de demander *qu'une liberté nuiſible à lui-même & aux autres ſoit redreſſée par l'autorité des Loix poſitives de la ſociété*. A cet effet on demande :

1°. Si les Compagnies ou Sociétés qui ſe font à Angers pour exploiter les carrieres & en tirer l'ardoiſe, doivent être conſidérées ſous le même point de vue que toutes les autres Sociétés de commerce qui ſe font en participation pour

les entrepriſes des mines & des autres manufactures du Royaume?

2°. Si ces Compagnies qui entreprennent de tirer & de fabriquer l'ardoiſe, ſont aſtreintes aux mêmes regles, au même régime, aux mêmes loix du commerce en général, & ſi elles doivent ſuivre les regles qui ſont eſſentielles aux contrats ordinaires & uſités, lorſque leurs traités ne contiennent point de conditions différentes?

3°. Si l'uſage qui a été toléré & ſuivi par la Société dont il s'agit pendant pluſieurs années, a pu lier Pierre ſur le retour, & ſi en continuant d'exploiter les terreins achetés par le même contrat, Pierre eſt bien fondé à demander la réformation des abus dont il ſe plaint, & en conſéquence, que toutes les ardoiſes qui ſeront fabriquées à l'avenir par la Société, & tout le produit de ſon exploitation, ſoit vendu pour le compte de la Société ou Communauté, pour en partager également entre tous les Aſſociés, les profits & les pertes qui pourront s'y trouver, comme étant une condition implicite du traité primitif, & ſans laquelle la Société ne peut avoir lieu?

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce Détroit le 7 Octobre 1765, les Navires des Capitaines *David Tipkorn*, parti de Stetin, chargé de lattes, *John Walker*, parti de Wibourg, chargé de planches; *Eldert Elderts*, parti de Dantzick chargé de poutres; tous trois pour Londres; — ceux des Capitaines *Wiebe Rintſes*, *Reger Dircks Flapper*, *Jacobs Barthels*, *Ippe Fokkes*, *Joachim Hanſen*, *Dirk Janſe Witting*, *Fokke Tierds Ruyter*, *Foppe Foppe Baas*, *Claes Harmans Ruurd Teekes*, tous les dix partis de Dantzick, *Jacob Hendiks*, parti de Wibourg; *Paul Hanſen* parti de Narva, tous chargés de lattes, de froment, de planches, de poutres & de cendres pour Amſterdam; — Celui du Capitaine *Sierp Munkerus*, parti de Dantzick pour Rouen, chargé de laine; — du 8, les Navires des Capitaines *Habe Gerar*, *Lolling Friderik Reinders*, partis d'Amſterdam pour Ooſtzée ſur leur leſt; — celui du Cap^e. *Andreas Robt*, parti d'Amſterdam pour Riga, affreté; — celui du Capitaine *Samuel Hankes*, parti de Petersbourg pour Londres, chargé de fer; — ceux des Capitaines *Jbo. S. Hiſma*, parti de Dantzick, *Abe Sipkes de Vries*, parti de Narva tous deux pour Amſterdam, chargés de poutres; — celui du Capitaine *Jbo. Feykes*, parti de Bordeaux pour Stetin, chargé de vin; — ceux des Capitaines *P. Ilts de Groot*, & *Age Franſes*, parti de Dantzick pour Amſterdam, chargés de vin.

De St. Malo, *le 29 Octobre 1765.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce Port le Navire la *Ducheſſe de Gramont*, propriétaires MM. de la Lande Magon, freres, Cap^e. *Corſeul*, venant de la côte de Guinée & du Cap Français, chargé de 476 futailles, 11 quarts de ſucre terré; — 21 bariques, 37 quarts de café provenant l'un & l'autre des fonds de Guinée.

Il eſt encore entré dans ce même Port 37 bâtimens, ſçavoir, cinq du banc de Terre-Neuve & 32 du Ferol & du Petit Nord, côte de Terre Neuve, chargés de 18000 quintaux de morue ſeche; — 33, 658 morues vertes; — 50328 collins ou morues tranchées; — 900 bariques d'huile de morue; — 207 bariques de drache ou groſſe lie d'huile, & environ 1200 tonneaux de ſel de retour de cette pêche, parce qu'il n'a pu être employé, le poiſſon ayant manqué de bonne heure. En général la pêche a été d'un quart moins abondante qu'elle ne l'eſt ordinairement.

Prix de la Morue.

La morue ſeche ſe vend 16, 18 & 25 ℔ le *quintal*, ſuivant ſa grandeur & ſa qualité; — la verte, 12, 15 & 18, 000 ℔ le mille en nombre, eu égard encore à la grandeur & à la qualité; — les collins qui ſont très inférieurs aux deux autres eſpèces de morues, valent 5 ℔ 10 ß & 15 ℔ le *cent* en nombre; — les huiles, 150 ℔; — la drache, 30 à 36 ℔ la *barique*, réduite à 30 veltes.

De L'Orient.

Départ *de Navires.*

Le 27 Octobre 1765, il eſt ſorti de ce

Port le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Comte d'Artois*, de 1200 tonneaux & de 160 hommes d'équipage, Cap^e. *Martin Dufreſne*, allant à l'Iſle de France & à Bourbon; & le *Choiſeuil*, allant à l'Iſle de France & à Bengale.

De Bayonne, *le* 20 *Octobre* 1765.

Exportation.

Il eſt ſorti de cette Ville du 14 au 19 Octobre, pour la *Cayenne*, 71 quintaux, 1 quart de vin de France, 60 barils de petit ſalé & 30 caiſſons de chandelle; — pour S^t. *Ander*, 400 conques de bled d'Inde; — pour l'*Orient*, 33 milliers de brai & reſine, 65 barils & 35 demi barils de bray gras; — pour *Vannes*, 54 milliers de reſine, & 150 planches de pin; — pour *Nantes*, 66 milliers de reſine, 400 planches de pin, 30 milliers de bray, 158 quint. de fer & 50 balles de laine; — pour *Bordeaux*, 12 milliers de merrein.

Importation.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems, les Navires la *Notre-Dame d'Aguirra*, Cap^e. *Martin de Artaza*, venant de S^t. Gilles avec 42 muids de ſel; — l'*Alphabet*, Cap^e. *Pierre Girot*, & le *Cheval Marin*, Cap^e. *Martin Cruchet*, venants de Portochoa, avec 2200 quintaux de morue, 26 bariques d'huile de poiſſon & 20 bariques de raves en grenier; — le S^t. *Laurent*, Cap^e. *Laurent Doyhanars*, & l'*Alexandre*, Cap^e. *Pierre Dumas*, venants de S^t. Sebaſtien, avec 29 ancres de fer, 68 quintaux de fer, 1 baril de cloux & 30 ſacs de cacao.

De Bordeaux, *le* 26 *Octobre* 1765.

Importation.

Il eſt entré dans ce Port le 22 & le 24 Octobre, les Navires le *Mentor*, de Bordeaux, du Port de 350 tonneaux, Cap^e. *Monſacré Montmidy*, & le Navire l'*Hermione*, de Bordeaux, du Port de 200 tonneaux, Cap^e. *Troplong*, venants tous deux de la Guadaloupe, chargés de 312 bariques, 7 tierçons, 4 quarts de ſucre brut; — 736 bariques, 18 tierçons, 24 quarts de ſucre terré & tête; — 10 futailles, 3 boucauts, 37 bariques, 69 tierçons, 106 quarts, 19 barils 7 ſacs de café; — 5 tierçons, 10 quarts, 1 baril, 1 ſac de cacao; 139 ſacs de gingembre; 29 barils, 7 caiſſes de confitures; — 10 matelas, 6 oreillers, 12 balles, un ballot de coton.

De la Rochelle, *le* 26 *Octobre* 1765.

Importation.

Le Navire le *Ceſar*, venant de la Louiſiane, eſt arrivé dans les rades de cette Ville, où il doit débarquer une partie de ſa cargaiſon, dont on donnera le détail auſſitot qu'on en aura connaiſſance. Le reſte du chargement de ce Vaiſſeau eſt deſtiné pour Bordeaux.

Le ſucre brut vaut ici 30 à 32 ℔ le *quintal*; — le coton, 160 à 165 ℔; — le café de S^t. Domingue, 11 ß 6 d. à 13 ß 6 d.; — l'indigo cuivré, 5 à 5 ℔ 5 ß la *l.* — l'eau de-vie de cette Ville, 108 ℔; — de Ré, 105 ℔; — de Coignac, 110 à 112 ℔; — le froment, 176 à 180 ℔; — l'orge, 104 à 107 ℔; — le ſeigle, 140 à 143 ℔; — l'avoine, 58 à 60 ℔; — les feves, 127 à 130 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 *l.*

D'Honfleur, *le* 27 *Octobre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 1^er. Octobre, les Navires l'*Hirondelle*, Cap^e. *Hedan*, pour la Corogne, le *Brillant*, Cap^e. *Garino*, pour Lisbonne, la *Parfaite*, Cap^e. Besk, pour S^t. Anders, tous trois chargés de bled; — l'*Eſturgeon*, la *Marie Fortunée* & le *Ceſar*, chargés de bois pour la Bretagne; — le *Jeune Pierre*, Cap^e. *Soboli*, chargé de ſucre pour Roterdam; — les *Deux Amis*, Cap^e. *Rolland*, chargé de moullage pour la Bretagne; — le S^t. *Louis*, chargé de plâtre pour Nantes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port les Navires l'*Heureux*, Cap^e. *Noel*, venant de Miclou avec des ſyrops, du tafia & d'autres marchandiſes, & la *Henriette*, Cap^e. *Tavau*, venant de Bordeaux avec du vin.

§. II.

SUITE *de la lettre de M. Baffert*, &c.

Secondement, *les révolutions de cette force motrice ne ſe font point avec le même dégré de force, ni dans les minutes, ni dans les heures.*

Comme le reſſort diſpenſateur de la force motrice, après avoir perdu à la ſeptiéme ſeconde, toute la force de ſa ſeconde bande, devait néanmoins dans cet inſtant entretenir le mouvement du balancier & commander en même-tems pour ſe faire remonter un ſecond reſſort, qui à raiſon de ſa bande s'y oppoſait, la montre faiſait des écarts, comme M^r. Harriſſon le dit très-bien par ce qui ſuit. » Si la force » du reſſort qui agit ſur le balancier reſte » la même, tandis que la force de l'autre » varie, les erreurs provenant de cette » variation ſe trouveront diminuées, à » raiſon de l'augmentation de la force » du reſſort qui met le balancier en mou- » vement. » De là vient que M^r. Harriſſon a augmenté la force de ſon premier reſſort & le diamétre de ſon balancier, afin de maîtriſer par là le plus qu'il lui a été poſſible les inégalités de la force de ſon ſecond, enſorte que ce ſecond reſſort n'a point de modérateur pour les différens dégrés de ſa force, car ſi M^r. Harriſſon l'eût fait, il n'aurait point été obligé d'augmenter la force de ſon premier reſſort qui avait la force néceſſaire pour faire marcher la montre, mais ce n'eſt point le parti qu'il a pris, comme il eſt aiſé de le voir par la ſuite du rapport qui dit » ſi ces changemens euſſent » été ſuffiſans, les autres défauts n'auraient » plus ſubſiſtés, mais comme ils dimi- » nuaient ſeulement les erreurs ſans les » faire diſparaître, M^r. Harriſſon ſe ſert » de deux moyens pour rendre les mou- » vemens de ſes vibrations égaux; le » premier eſt de mettre une goupille con- » tre laquelle le balancier vient ſe preſſer, » & le ſecond, de donner à ſes palettes » une telle forme que les roues les preſ- » ſent moins quand les vibrations aug- » mentent. » Il s'enſuit donc delà que le ſecond reſſort était reſté dans ſon état naturel par lequel il perd de ſa force à meſure qu'il ſe débande, la force motrice augmente à chacune de ſes révolutions; durant 24 heures, & qu'elle ſe rejette ſur le balancier à meſure que la force du ſecond reſſort s'affaiblit, enſorte que les 8 révolutions qui ſe font dans l'eſpace d'une minute, ayant différens dégrés de force, l'irrégularité dans les ſecondes ſe trouve augmentée; & comme dans l'eſpace d'une heure, il ſe fait 480 révolutions, les irrégularités dans les minutes ſont en même rai^ 1; de ſorte donc que les heures ont entr'elles le même défaut, attendu que les dégrés de la force motrice varient 11520 fois depuis la premiere heure que le ſecond reſſort eſt monté, juſqu'à la 25^e: ainſi la révolution des variations de cette nouvelle montre, ſe fait toutes les 24 heures dans l'opération inverſe des montres ſans fuſée, au lieu que celle d'une montre ordinaire ſe fait toutes les 5 minutes par le ſecours de la fuſée; outre ces defauts, je ne rapporte point les inconvéniens auxquels une montre qui paraît ne pouvoir marcher ſans le ſecours des détentes & des encliquetages, eſt ſujette.

Troiſiémement, *par ſa conſtruction, cette nouvelle montre eſt plus ſujette à l'uſure & plus ſenſible au froid & au chaud que les montres ordinaires.*

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE *de M. de la Chapelle, Cenſeur royal, Membre de la Société royale de Londres*, &c. *concernant ſon* ſcaphandre *ou* habit à nager, *aux Auteurs de la Gazette du Commerce, ce 24 Oct. 1765.*

MESSIEURS,

Dans votre Gazette du Mardi 22 Oct. de cette année, le S^r. Bonal nous fait une imputation à M. Wilkinſon, Anglais, & à moi qui ſuis de France, comme ſi nous avions copié une *ſoubreveſte* de liege de la prétendue invention de ſon pere.

J'ai oui parler, mais je n'ai aucune connaiſſance du travail de M. Wilkinſon. Quant au mien, je déclare publiquement, puiſque l'on m'y force, & je proteſte que je ſuis le ſeul Auteur de mon *ſcaphandre*, que je n'ai copié perſonne, ni eu aucun modele devant les yeux. On pourra peut-être m'en accuſer, mais jamais on ne

pourra m'en convaincre.

Pour confirmer des vues théoriques, j'ai fait des expériences dans la Seine au-deſſus de Paris, pendant trois ou quatre mois de cette année. Meſſieurs de l'Académie royale des ſciences m'ont fait la grace de nommer des Commiſſaires pour en juger. Leur rapport n'eſt pas fait, toutes mes expériences ne ſont pas conſommées, à beaucoup près; celles que j'ai faites, je ne les ai point rendues publiques ni par la voie des manuſcrits, ni par celle de l'impreſſion; il ne m'a pas été poſſible de les cacher abſolument; les Gazettes & les Annonces en ont parlé ſans mon attache & contre mon aveu. Le Sr. Bonal m'inculpe donc ſur quelques bruits publics, ſans aucun examen perſonnel, & c'eſt le premier vice de ſon imputation.

Vous employez le liege, dit le Sr. Bonal, & ma *ſoubreveſte* eſt de liege!

Il n'y a que Dieu Auteur du liege. La matiere premiere eſt à tout le monde. Les draps d'Elbeuf, de Lodève, de Vanrobais, &c. ſont tous de laine, & néanmoins fort différents.

Le Sr. Bonal prétend que ſa *ſoubreveſte* eſt inventée depuis dix-ſept ans, & qu'ainſi je ne ſuis pas Inventeur de mon *ſcaphandre*.

J'ignore ſi l'on concevra cette concluſion; mais tous les ſçavans conviennent aujourd'hui que *Newton* & *Leibnitz* ſont également inventeurs du *calcul différentiel*. Meſſieurs *Bolduc* & *Geoffroi*, trouverent le ſel de *ſaignette* par le même procédé, & ſans avoir eu connaiſſance du travail l'un de l'autre. L'invention d'un Particulier ſur un ſujet, n'eſt donc pas incompatible avec celle d'un autre ſur le même ſujet.

J'ai depuis dix-ſept ans, un Privilége excluſif, renouvellé depuis 6, ajoute le ſieur Bonal, pour la conſtruction & la vente des *ſoubreveſtes* de liege.

Un Privilége excluſif, pour ſa *ſoubreveſte*, ſans doute, mais non pas pour mon *ſcaphandre*, ni contre. Il n'y a point de privilége bien entendu qui défende de faire autrement & mieux qu'un autre. D'ailleurs que le Sr. Bonal ne craigne point la concurrence de ma part. Je ne demande point de Privilége. Je ne ſuis & ne veux point être Marchand de *ſcaphandres*. Je n'aſpire qu'à l'honneur d'être utile au public, & ſur-tout à ma Patrie.

» Quand j'ai dit, répliquera le Sr. Bo-
» nal, que les ſieurs Wilkinſon & la Cha-
» pelle n'étaient pas Inventeurs des ha-
» bits de liege, j'ai entendu qu'ils n'en
» étaient pas les premiers Inventeurs,
» mon pere les a trouvés avant eux, &
» l'on ne peut pas trouver ce qui eſt
» trouvé.

Le Sr. Bonal ſe trompe de tous points. Je ne ſuis pas le premier inventeur de ſes habits de liege, mais je le ſuis du mien: cependant je puis avoir trouvé ce qui était trouvé, comme je puis penſer ce que l'on a penſé.

Suivant le raiſonnement du Sr. Bonal, ſon pere n'eſt pas l'Inventeur de ſa *ſoubreveſte*. Les pêcheurs ſe ſervent de liege pour ſoutenir leurs filets dans l'eau, tous les enfans de Dieppe apprenent à nager avec du liege; cela eſt connu de tout le monde; mais ce qui ne l'eſt pas de même, ſans doute, c'eſt un livret in-12, intitulé l'*Art de nager*, où la *ſoubreveſte* du Sr. Bonal eſt très-clairement & très-exactement décrite, bien avant l'époque de ſon Privilége. Le Sr. Bonal l'a produite avec tous ſes défauts & toutes ſes imperfections, comme je me propoſe de le démontrer ſuivant les régles de l'*hydroſtatique* & de la *méchanique*, quand j'en viendrai à diſcuter méthodiquement tout ce que l'on a fait avant moi ſur ce ſujet. Je n'oublierai pas de faire voir en même-tems que les nageoires du Sr. Bonal ſont auſſi mal conçues que mal appliquées, que toute ſa prétendue invention n'eſt qu'un pur *plagiat*, qu'un tatonnement aveugle dénué de toute théorie ainſi que d'expériences authentiques & ſolemnelles.

Je ſuis, &c.

NAVIRES *en armement*.

DE LA ROCHELLE, *le 26 Octobre* 1765.

L'*Aimable Angélique*, Capc. *Cadou*, eſt en charge pour la Louiſiane; — le *Ferme*, Capc. *Couſtant*, pour le Cap, & le bas de la côte de St. Domingue; — le St. *André*, Capc. *Coindet*, pour le bas de la côte de St. Domingue; — l'*Aimable Marie*, Capc. *Levaſſeur*, pour le Cap; — la *Guirlande*, Capc. *Bonfils*, pour la côte de Guinée; — le *Fils unique*, Capc. *De*

laſtre, pour Cayenne, tous ces Navires partiront inceſſamment.

DE NANTES, *le 25 Octobre 1765.*

La *Parfaite Union*, de 180 tonneaux, Armateur M. Taillefer de la Bouchardiere Cap^e. le S^r. *Raimbault*, eſt en charge pour la Martinique; — le *Prince de Condé*, de 300 tonneaux, Armateurs MM. Hamart & la Magniere, Cap^e. le S^r. *Bouvet*, eſt en charge pour Guinée; — l'*Heureux retour*, de 250 tonneaux, Arm. M. Rondiniere, Cap^e. le S^r. *Brohan*, & *l'Uliſſe*, de 300 tonneaux, Armateur M. Lebourg, Capitaine le S^r. *Danglas*, ſont en charge pour les Cayes; — la *Sara Maria Elizabeth*, de 160 tonneaux, Cap^e. *Hidle Hendrick Seba*, eſt en charge pour Amſterdam; — le *Jeſus Maria Joſeph*, de 35 tonneaux, Cap^e. *Jean Dybara Zavala*, eſt en charge pour Andaye; — la *Juſtice*, de 100 tonneaux, Cap^e. *Martinus de Lange*, eſt en charge pour Dort & Roterdam.

DU HAVRE, *le 30 Octobre 1765.*

Le Navire le *Jeune Iſaac*, du port de 250 tonneaux, de 10 canons & de 24 hommes d'équipage, Cap^e. *Guillaume Legrand*, eſt en charge en ce Port, & partira à la fin de Novembre pour aller en droiture au Cap Français. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris à M^r. GABRIEL ARGANT, Négociant, Place Dauphine, & au Havre à M^de. HOMBERT, Propriétaire de ce Navire.

DE HONFLEUR, *le 29 Octobre 1765.*

Le Navire la *Marie-Gabrielle*, Armateur M. *Premord*, Cap^e. *Poſtel*, mettra inceſſamment à la voile pour la traite des Negres.

DE St. MALO, *le 29 Octobre 1765.*

Vente & Nouvelles.

Le 16 Novembre, M. P. Drack vendra au plus offrant & dernier enchériſſeur, 60 boucauts, 1 barique, 2 quarts de ſucre terré, provenant des fonds de Guinée, en un ou pluſieurs lots, payable en papier ſur Paris à 2 uſances, ou comptant à charge d'eſcompte, un demi pour cent.

Divers ouragans arrivés depuis le 4 Octobre, on fait périr pluſieurs bâtimens ſur les côtes de Bretagne, déraciné, caſſé, briſé des arbres de toutes eſpeces, & fait beaucoup de dommages aux maiſons.

FINANCES.

§. I.

DE LONDRES.

Fauſſe Monnoye.

IL circule actuellement un grand nombre de demi-moidores contrefaits qui ſont très-bien imités, quoique la couleur en ſoit pâle. Ils ſont d'argent doré & plus épais que les véritables la lettre R. dans le mot *Port*, eſt renverſée.

§ II.

LOTERIE.

Le premier tirage de la Loterie de la Compagnie des Indes, s'eſt fait le 29 Octobre, à l'Hôtel de la Compagnie, en préſence des deux Commiſſaires du Parlement nommés pour cet objet. Le premier lot de 80000 ℔ eſt échu au N°. 39. & le ſecond lot de 50000 ℔, au N°. 755.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Le Bas de Courmont,	18^e.	M.	7
Rouſſeau,	26^e.	L. perp.	7
Baroy,	27^e.	C.	8
De la Garde,	29^e.	Toutes let.	7
De la Charmote,	30^e.	J. perp.	8
Guidy,	34^e.	L. perp.	8
Drouet,	35^e.	L. perp.	7
Sauvage,	37^e.	M.	7
Nau de S^te. Marie,	43^e.	J.	7
De Montal,	46^e.	L.	8
De S^te. Luce,	47^e.	J. perp.	7
Lallemant,	49^e.	L. perp.	6
Radix de Chevillon,	53^e.	J.	7
De S^t. Janvier,	55^e.	J.	7
Patu,	56^e.	M.	8
Bouron,	62^e.	Toutes let.	7
Duval,	63^e.	J.	8

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 1765.

GAZETTE DU *COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 4 Juin.

AGRICULTURE.

DE HOLLANDE.

D'ENCKUYSEN *le* 20 *Mai* 1765.

LE remede qu'un Médecin Anglois a donné ici contre les maladies des bêtes à cornes, a eu le plus grand succès. Il consiste à bien fumer ces animaux avec du goudron matin & soir. Ceux qui étoient le plus violemment attaqués de la maladie qui en a fait périr un grand nombre dans cette Province, ont été gueris par cette méthode.

De MONTPELLIER *le* 17 *Mai* 1765.

Les Etats de la Province, attentifs à tout ce qui peut en procurer l'avantage, cherchent à augmenter la production de la soie dans le Languedoc. Ils ont engagé M. de la Marteloy, Professeur au Collége royal de cette Ville, à donner au public la méthode d'élever les vers à soie en plein air. Ce Citoyen zelé est actuellement occupé par ordre des Etats, à répéter cette expérience qui lui est familiere depuis long-temps. Le succès dont sa pratique fut suivie l'année passée, & la satisfaction qu'en eurent M. l'Intendant ainsi que MM. les Syndics généraux de la Province & différentes personnes distinguées, ont déterminé les Etats à inviter M. de la Marteloy à renouveller son expérience cette année. Bientôt le public, convaincu par les faits, que les vers à soie réussissent mieux à l'air que resserrés dans des chambres, où ils étouffent par la chaleur, se portera à quitter un ancien préjugé nuisible à cette culture; & chacun adoptant la nouvelle méthode, profitera des avantages qu'elle procure.

D'ANGOULEME *le* 18 *Mai* 1765.

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» Cette ville a sensiblement éprouvé cette » année les avantages de la libre circula- » tion des grains dans le Royaume & de » leur exportation. Sans ce double bien- » fait de notre Monarque, elle auroit es- » suyé une cruelle disette, au lieu que » nos marchés ont toujours été garnis d'une » suffisante quantité de bled qui s'est vendu » cher, à la vérité, mais à un prix cependant » auquel on a pu atteindre. Si quelque ri- » che Particulier eut été assez désintéressé » pour faire venir ici des grains pour la va- » leur de 2 ou 3 cent louis seulement, & » qu'il en eût fait vendre tous les jours de » marché à 5 ß au-dessous du cours com- » mun, en se contentant de 7 à 8 pour » cent de bénéfice, il auroit fait tomber » le bled à un prix fort raisonnable. Mais » il est rare que l'amour du bien public » fasse seul mouvoir les hommes.

» La libre exportation des grains a pro- » duit encore un autre effet bien précieux. » Elle encourage les Cultivateurs à re- » doubler de soins pour la culture d'une » denrée, dont ils ne craignent plus de se » voir surchargés faute de débouchés. Mal- » gré la mauvaise récolte de l'année der- » niere, occasionnée par la grêle qui dé-

» truiſit les eſpérances les plus flatteuſes » dans cette Election, je vois défricher » des terres; & ce que toutes les exhorta- » tions de nos Bureaux d'Agriculture, & » les expériences réitérées de pluſieurs de » leurs Membres n'avoient pu faire, la » vente des grains vient de l'opérer.

De Valenciennes *le* 22 *Mai* 1765.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la 1re. quinzaine de ce mois, à Valenciennes, 17 ℔ 5 ß; à Condé, 18 ℔ 4 ß; au Queſnoy, 14 ℔ 1 ß 3 ₰; à Maubeuge, 14 ℔ 16 ß 5 ₰; à Landrecy, 16 ℔ 11 ß 9 ₰; à Aveſnes, 16 ℔ 10 ß; à Mariembourg, 18 ℔; à Givet, 16 ℔ 11 ß 8 ₰; à Philippeville, 17 ℔ 4 ß; à Bavay, 15 ℔ 15 ß; à St. Amand, 18 ℔ 8 ß 9 ₰; à Cambray, 15 ℔ 12 ß 9 ₰.

De Limoges *le* 24 *Mai* 1765.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à Limoges, 16 ℔ 19 ß; à Angoulême, 23 ℔ 7 ß; à Brive, 17 ℔ 14 ß.

De Dijon *le* 24 *Mai* 1765.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Dijon, 15 ℔ 4 ß; à Arnay-le-Duc, 14 ℔; à Avalon, 12 ℔; à Autun, 16 ℔ 4 ß; à Auxerre, 14 ℔; à Auxonne, 14 ℔ 5 ß; à Bar-ſur-Seine, 11 ℔ 4 ß 6 ₰; à Beaune, 14 ℔ 6 ₰; à Belley 21 ℔ 15 ß; à Bourbon Lancy, 15 ℔; à Bourg, 15 ℔ 10 ß; à Chalon-ſur-Saone, 16 ℔ 11 ß 2 ₰; à Charolles, 15 ℔ 3 ß 9 ₰; à Chatillon-ſur-Seine, 10 ℔; à Gex, 21 ℔ 15 ß; à Mâcon, 18 ℔; à Nuis, 9 ℔ 15 ß; à Saulieu 12 ℔ 10 ß 11 ₰; à Semur-en-Auxois, 12 ℔ 7 ß; à Seurre 11 ℔ 16 ß 6 ₰.

De Paris *le* 1er. *Juin* 1765.

On apprend par des lettres de Caſſel, que le Landgrave y a fait publier une Ordonnance en date du 14 Mars dernier, qui a pour objet l'encouragement de l'éducation des mouches à miel preſqu'entiérement abandonnée pendant la derniere guerre.

Il s'eſt paſſé il y a quelque temps un fait très-remarquable dans les Bailliages entre la Meuſe & le Vaal, près de Nimegue, au ſujet de la maladie épidémique, qui y ravageoit alors le gros bétail. Un Particulier s'étant apperçu que la contagion avoit gagné le ſien, & ſe rappellant l'inſuffiſance de tous les remedes, dont il s'étoit ſervi anciennement en pareil cas; l'idée lui vint d'eſſayer de la crême de tartre. Voici la méthode qu'il ſuivit. Il commença par le faire ſaigner, enſuite il fit avaler à chaque animal formé, deux onces de cette crême mêlée avec un peu d'eau, & une once & demie aux veaux âgés d'un an; ce qu'il répéta exactement toutes les vingt-quatre heures, juſqu'à leur entiere gueriſon. De 30 animaux attaqués de cette maladie, aux quels il a adminiſtré ce remede, il n'en eſt péri que 2 ou trois de ceux d'un an. On a obſervé qu'il falloit leur donner à manger le moins qu'il eſt poſſible pendant le temps qu'ils prennent ce reméde, & que lorſque la contagion gagne les étables voiſines, on ne ſauroit faire ſaigner trop promptement le bétail, afin de le préparer par là à l'uſage de cette crême, en cas qu'elle devienne néceſſaire.

COMMERCE.

De Copenhague *le* 10 *Mai* 1765.

Comme le prix du ſeigle eſt exceſſif dans cette Ville, S. M. a donné des ordres pour fair ouvrir ſes magaſins; & l'on diſtribuera une certaine quantité de cette denrée aux pauvres familles, au prix de 16 marcs la tonne, argent & meſure de Dannemark.

De Cadix *le* 24 *Mai* 1765.

Le vaiſſeau Eſpagnol le St. *Joſeph* eſt arrivé ici le 14 de ce mois de la Vera-Cruz, d'où il a appareillé le quinze Février. Il a apporté la nouvelle que la flotte devoit mettre à la voile vers le milieu du mois de Mars, avec environ douze millions de piaſtres en eſpèces; qu'au moment de ſon départ, on avoit déjà embarqué près de trois mille ſurons de co-

chenille à bord des vaiſſeaux de guerre ; & que l'on comptoit en expédier encore une plus grande quantité en conſéquence des fortes demandes que l'on avoit reçues d'Europe.

De Londres *le* 24 *Mai* 1765.

L'on a reçu cette ſemaine beaucoup de commiſſions pour embarquer du charbon de terre deſtiné à l'uſage des manufactures de fer en Suede, les matieres propres au feu des forges étant très-rares dans ce Royaume.

Il a été exporté de Quebec dans l'eſpace des 12 derniers mois, environ 25, 000 haches, fabriquées en Canada pour les marchés des parties méridionales de l'Amérique. Ces haches trouvent un grand débit dans les Indes occidentales Eſpagnoles.

Réſumé des articles d'importation & d'exportation enrégiſtrés à la Douane du 21 *au* 24 *de ce mois.*

Importé; 60,000 ℔ de cendres gravelées de Trieſte ; 2, 100 ℔ d'argent vif & 1, 450 ℔ de noix muſcade de Hollande ; 1, 000 ℔ d'indigo & 7, 913 galons d'eau-de-vie de France ; 54 tonnes de vin de Portugal & 5, 600 ℔ de laine filée de Hambourg.

Exporté; 2000 galons d'eau-de vie & 14 quintaux de plomb pour l'Afrique ; 891 quintaux de gomme de Sénégal pour la Hollande; 200 quintaux de bois de Campêche pour Stetin ; 1, 340 ℔ d'indigo pour Dublin ; 583 quintaux de riz pour Dantzick ; 51 quintaux de plomb pour l'Amérique ſeptentrionale ; 45 quintaux d°. pour Corck ; 28 quintaux d'étain pour le Sund.

Prix des grains.

Le froment s'eſt vendu 38 à 44 ſchellins ; la dreche, 22 à 26 ; le ſeigle 22 à 23 ; l'orge 16 à 18, & l'avoine 13 à 16 le quarter.

La cochenille eſt à 21 ß ſterling la ℔.

Les Pairs ont paſſé un bill le 17, pour défendre la ſortie du bled, & un autre pour en permettre l'entrée franche dans les Ports d'Angleterre : ils ordonnerent en même-temps qu'on en donneroit avis à la Chambre des Communes.

De Carcassonne *le* 20 *Mai* 1765.

Le nommé Fabre, Me. Tondeur du lieu de Cuxac dans ce Diocèſe, a inventé une machine avec laquelle il fait mouvoir une force qui tond aſſez bien les draps. Cette machine fait cette opération par le moyen d'une petite roue que l'on fait tourner avec une manivelle. Il eſt évident qu'elle iroit avec beaucoup plus de préciſion par le ſecours de l'eau ; mais ſon Auteur n'a pas encore pu ſe procurer ce local : ſon peu de fortune ne lui permettant pas de faire les frais qui ſeroient néceſſaires pour un pareil établiſſement.

De Besançon *le* 22 *Mai* 1765.

Le Roi a fait adreſſer depuis peu à M. l'Intendant de la Province, les ordres les plus précis pour qu'on faſſe une recherche exacte & ſuivie des cauſes qui s'oppoſent à la navigation des rivieres de Franche-Comté. Il paroît que l'intention de S. M. eſt de pourvoir aux moyens de faciliter cette navigation. Il eſt certain que ſi la Province parvient à acquérir cet avantage, elle verra ſortir ſon commerce de l'état de médiocrité, dans lequel il eſt aujourd'hui.

De Bordeaux *le* 25 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici depuis le 11 juſqu'au 21 de ce ce mois, 17 bâtimens étrangers ; ſavoir, 1 de Galloway, 3 de Brême, 2 de Frederichſald, 1 de Cork, 1 de Drompton, 1 de Halbourg, 1 de Holmeſtrant, 1 de Lubeck, 2 de Dantzick, 3 de Newcaſtle & 1 de Copenhague. Ces bâtimens ont apporté 17 barrils, 200 frequins 167 demi-frequins de beurre; 102 balles de laine ; 8 barrils d'acier ; 199 vuidanges à vin 141 d°. à eau de-vie ; 6, 700 barrils de noir de fumée ; 43 barrils de goudron ; 1 paquet de peaux de renard ; 2, 773 barres & 220 ℔ de fer ; 56 avirons ; 1 barril de cire jaune ; 4 petits mâts de filadiere & 56 d°. pour Gabarres ; 15 barrils de fer blanc petit modele ; 12 douzaines de manches de gaffes ; 1 grenier de morue ſeche ; 2 quintaux & 76 ℔ de cuivre en planche ; 3 barrils de cuivre en platine ; 312 barrils & 20 tierçons de bœuf ; 23 milliers, 3 quarts & 7 vingt-quatriémes de milliers de merrain à barriques ; 4 milliers, 4 hui-

tiémes de pipailles; 3 milliers 3 quarts & 120 douelles de Languailles à barriques; 12, 609 planches de ſapin de 10 pieds, 600 d°. de 5 pieds, 600 d°. de 4 à 5 pieds; 375 d°. de 3 pieds, 400 bouts d°. de 3 à 4 pieds, 150 d°. de 32 pieds, 200 ſept huitiémes d°. de 30 à 32 pieds, 600 trois huitiémes d°. de 27 pieds, 100 & 2 tiers d°. de 33 pieds, 800 & un ſeiziéme d°. de 27 à 28 pieds; 3 greniers de charbon de terre, 25 barrils de petit ſalé, 32 barrils de ſuif & 64 caiſſes de chandelle.

Il eſt auſſi arrivé 2 bâtimens de nos Colonies, la *Marie-Magdeleine*, de la Martinique, & les *Deux Amis*, du Port-au-Prince, le premier apporte 7 barriques 19 tierçons, 20 quarts, 25 ſacs & 20 futailles de cacao; 17 barriques 1 tierçon & 2 quarts de ſucre tête; 12 barriques & 1 tierçon de ſucre brut, 49 barriques & 2 quarts de ſucre terré; 83 barriques, 38 tierçons, 92 quarts & 2 ſacs de café; 9 barrils de ſirop de calebaſſe. La cargaiſon du ſecond conſiſte en 12 barriques, 68 barrils, 42 futailles de ſirop de melaſſe; 9 barriques 16 quarts de café; 7 barriques, 1 barril, 3 quarts d'indigo; 306 ℔ de cuirs en poil & 1 ballot de coton.

Il eſt encore arrivé pluſieurs autres bâtimens de cabotage de différens Ports de France. Il n'y a point de variation dans le prix des marchandiſes depuis le dernier ordinaire.

Prix des grains.

Le froment s'eſt vendu le 24, 10 # 10 ß à 12 # le boiſſeau; le ſeigle du Pays, 7 # 10 ß; d°. venu par mer, 6 # 15 ß.

Les eaux de vie ſont bien demandées, & elles ſont à 90 # les 32 veltes.

Cours du change le 24.

Amſterdam, 56 trois quarts; Londres, 31 trois ſeiziémes; Hambourg, 27 un ſeiziéme; Paris, échu, un tiers pour cent perte.

De LA ROCHELLE *le 25 Mai 1765.*

La flûte du Roi la *Couliſſe*, commandée par M. Vauquelin, eſt arrivée hier ici de Cayenne. M. le Chevalier Turgot eſt repaſſé en France ſur ce Navire.

Le *Crucius* eſt auſſi entré hier dans la rade de ce Port, d'où il doit aller à Bordeaux, lieu de ſa deſtination. Ce bâtiment vient du Cap, & on a ſu par le Capitaine que le commerce continue à n'être point en faveur à St. Domingue, par le peu de débouché qu'y ont les marchandiſes d'Europe dont la colonie abonde, & par les hauts prix des denrées de l'Iſle.

Le navire la *Charmante Thereſe*, Capitaine Levaſſeur, eſt arrivé de la nouvelle Orléans, où il a laiſſé entr'autres bâtimens l'*Aimable Angélique* & les *Deux Suzannes* deſtinés pour ici: le premier de ces deux Navires ne devoit pas tarder à partir. On n'a pas encore l'état du chargement de la Charmante Thereſe.

De NANTES *le 27 Mai 1765.*

Pluſieurs vaiſſeaux François & Etrangers de cabotage de différens Ports du Royaume, ſont entrés ici depuis quelques jours.

Le *Jeune Henry*, du Port de 150 tonneaux, a amené de Hambourg 236 ſoliveaux; 3800 ℔ de fer plat & quarré; 1150 livres de cuir de Ruſſie; 3300 ℔ de cuivre jaune; 1 tonneau de clincaillerie; 1 tonneau de mercerie, 1 d°. de creuſets; 3 caiſſes de verres à boire; 3 barrils & 1 caiſſe de viande fumée; 42 barrils de fer blanc.

La *Notre-Dame de Begogne*, du Port de 80 tonneaux, a apporté de Bilbao 12 milliers de citrons & 4 milliers d'oranges; & la *Guirlande d'argent*, du Port de 90 tonneaux, a amené de Gotembourg 170 barrils d'acier; 4 grapins; 2650 planches de ſapin; 101 eſpars; 144 barres d'anſpecs; 18 barrils de goudron; 7 barrils de bray gras; 6 barrils d'huile de poiſſon.

Il n'eſt point arrivé dans ce Port de Navires des Colonies depuis le 15 du mois dernier, à cauſe des vents d'Eſt qui ont regné; mais le vent s'étant tourné à l'Orient, on a reçu avis qu'il en étoit entré 3 à Pimbeuf; ſavoir, la *Ville de Brême*, venant de la Martinique, la *Sevre*, du Cap St. Domingue, & la *Syrenne*, du Port-au-Prince.

La *Nouvelle Eſpérance* du Port de 130 tonneaux, Capitaine Herman Schliehting, eſt en charge pour Brême; la *Notre-Dame de Begogne*, du Port de 80 tonneaux, Capitaine Jean Antoine Larrenaga, le St.

Ignace, du Port de 60 tonneaux, Capitaine François de Larrenaga, ſont en charge pour Londres, & le *Doux nom de Marie*, du Port de 80 tonneaux, Capitaine Thomas de Cabiezes, eſt en charge pour Liverpool.

Le *Jeune Jurians & Alida, l'Ange Gabriel*, le *Jeune Bromerga*, la *Concorde*, la *Rachetée* & la *Dame Catherine*, ſont partis, le premier pour Rochefort, avec différentes marchandiſes pour les magaſins du Roi; le ſecond pour Bergues avec de l'eau-de-vie; le troiſiéme pour Stetin, avec du vin Nantois, du miel, des peaux de veau corroyées & du café; le troiſiéme pour Bruges, avec du coton, du miel, du ſirop, du vin d'Amont, de l'eau-de-vie, du café & du ſucre brut & terré, le quatriéme pour Bilbao avec de la clincaillerie, du ſucre terré, du vinaigre, de la toile, des peaux de veau corroyées, de l'étamine, de la mercerie, des peaux de mouton, de la fayance, de l'eau-de-vie, de la chandelle, & le cinquiéme pour Amſterdam, avec de l'ocre, du café, du ſucre brut & terré & de l'indigo.

Cours du change le 23.

Amſterdam 56 ſept huitiémes; Londres, 31 ſept ſeiziémes; Flandres, 58 un qu[illegible]; Paris, un demi pour cent perte.

DE S. QUENTIN *le 24 Mai 1765.*

Les fabriques des toiles baptiſtes & de celles appellées linons unis, rayés & brochés, ſont très-nombreuſes dans la Picardie & dans les Provinces voiſines. On en fait à Peronne, à St. Quentin, à Guiſe, à Noyon & dans une partie de l'Artois, du Cambreſis & du Hainaut. Il s'en fabrique année commune dans ces différens endroits, environ 170, 000 pieces. Ces toiles ſe vendent à St. Quentin où il s'en trouve vingt Marchands, à Valenciennes où il y en a dix, à Cambrai où il y en a deux, à Vervins où il y en a auſſi deux, à Peronne où il y en a trois, à Arras, où il y en a quatre, à Douay où il y en a deux ou 3, à Noyon où il y en a trois, & à Bapaume où il y en a deux. Ainſi ce commerce conſidérable ſe trouve reſerré dans les mains de 50 Marchands, & encore n'en faut-il compter proprement que 30, vingt à St. Quentin & 10 à Valenciennes. Ces 30 Négociants achettent entr'eux plus de 150, 000 pieces de toiles, & laiſſent le reſte aux vingt autres Marchands qui ne ſont même, pour l'ordinaire, que les Commiſſionnaires des premiers.

Il y a des blanchiſſeries pour toutes ces toiles à St. Quentin, à Valenciennes à Cambrai, à Chauny & à Douay. Les baptiſtes les plus groſſes peſent, la piece, 5 livres & demie poids de marc; les plus fines, 24 à 25 onces; les linons unis les plus gros peſent 3 ℔ & demie, les plus fins, 12 à 13 onces; on en a même vu, mais très-rarement, dont la piece de 15 aunes ne peſoit que 8 onces.

On peut évaluer la peſanteur moyenne de ces toiles en gris, à 3 ℔. Pour en fabriquer 170, 000 pieces, on y emploie par conſéquent 510, 000 ℔ de lin, qui vaut depuis 12 & 13 ß, juſqu'à 4 ℔ la ℔, & dont le prix moyen peut être évalué à 30 ß la ℔; ainſi 510, 000 ℔ de lin à 30 ß, font un objet de 765, 000 ℔.

Le prix des baptiſtes & des linons varie, pour ainſi dire, à l'infini. Il y a de ces ſortes de toiles, & ce ſont les plus groſſes, qui ne valent que 16 à 18 ℔ la piece; les plus fines ſe vendent 150 ℔, & depuis ces deux valeurs, il s'en trouve dans tous les prix intermédiaires. On en peut cependant évaluer le prix moyen à 60 ℔, par conſéquent 170, 000 pieces de toiles à 60 ℔, font un objet de commerce de 10, 200, 000 ℔.

Il y a environ 12, 000 Ouvriers répandus dans les différens endroits indiqués ci-deſſus, occupés à battre autant de métiers, & environ 72000, fileuſes travaillent à filer le fil deſtiné à alimenter toutes ces fabriques. On ne parle pas des toiles cirées, des cordes & des toiles d'emballage néceſſaires pour envelopper les baptiſtes & les linons; on ne parle pas non plus des voitures & des hommes qui ſont employés à les faire circuler & à les tranſporter dans les lieux de conſommation. Ce qui vient d'être expoſé ſuffit pour faire ſentir l'importance de ces fabriques, & combien elles méritent l'attention du Gouvernement.

Une grande partie de la graine de lin néceſſaire pour produire la matiere premiere de ces toiles, eſt tirée de Riga. On

en fait venir environ pour 5 à 6 mille livres par an; mais cette graine même donne lieu à un autre objet de commerce. On ſeme une partie de celle que l'on recueille, du lin qu'a produit la premiere, & de la plus grande partie on en fait de l'huile à bruler & qui s'emploie dans la peinture: outre la quantité immenſe de lin qui s'emploie dans les fabriques dont on vient de parler, il ſe tranſporte encore des linieres de Flandres & du Hainaut, pour plus de 3 millons de lin en botte pour la Normandie & pour toutes les Provinces de France, où il ſe fait de la toile. Indépendamment des perſonnes employées aux fabriques des toiles, il y a encore plus de 40, 000 fileuſes occupées à filer du fil à coudre & à dentelles.

De Paris *le* 1er. *Juin* 1765.

Etat des marchandiſes entrées dans la Halle au cuirs depuis le 20 *juſqu'au* 28 *de ce mois.*

Il eſt arrivé de la *Province de Bourgogne*, 60 cuirs forts à 40 ℔; 120 peaux de bœuf à 22 ℔; 240 peaux de vache à 19 ℔ la piece; 80 douzaines de peaux de veau du poids de 36 à 40 ℔ la douzaine, à 1 ℔ 5 ß la ℔; 20 douzaines de peaux de mouton du poids de 10 ℔ la douzaine, à 9 ℔ la douzaine: du *Gatinois*, 300 cuirs forts à 38 ℔; 72 peaux de bœuf à 20 ℔; 400 peaux de vache à 17 & 18 ℔ la piéce; 25 douzaines de peaux de veau du poids de 45 ℔ la douzaine, à 1 ℔ 2 ß la ℔: de *Normandie* 460 peaux de vache à 10, 11 & 12 ℔ la piéce, ſelon leur différent poids; 180 douzaines de peaux de mouton à 11 ℔ la douzaine; 300 douzaines de peaux de veau paſſées à l'alun pour l'uſage des Relieurs, à 36 ℔ la douzaine: de la *Beauſſe*, 160 peaux de vache à 10 & 11 ℔ la piece; 38 douzaines de peaux de chevre du poids de 34 ℔ la douzaine, à 1 ℔ 18 ß la ℔: de la *Champagne*, 120 peaux de vache à 13 ℔ la piece; 12 douzaines de peaux de veau du Poids de 32 ℔ la douzaine, à 1 ℔ 6 ß la ℔: de *Picardie*, 62 peaux de vache à 9 ℔ 10 ß la piece: du *Languedoc*, 300 douzaines de peaux de chevre du poids de 24 à 26 ℔ la douzaine, à 2 ℔ 5 ß la ℔.

Il eſt entré en outre dans cette Halle 17 ballots ſur corde de dépouilles de Rouen. Chaque ballot peſoit 180 ℔, & étoit compoſé de 25 dépouilles, qui contiennent chacune deux ventres & une tête; cette eſpèce de cuir s'eſt vendu 14 ſols la ℔.

Le ſieur Dominique-Honoré *Lemere*, de Marſeille, a inventé la fabrication d'une nouvelle étoffe à petits points croiſés & ſans envers. Elle eſt par conſéquent auſſi belle d'un côté que de l'autre. Les petits points croiſés qui en forment le tiſſu, la rendent parfaite pour la durée. La force dans ce tiſſu croiſé, ne nuit cependant point à la ſoupleſſe de l'étoffe qui a tout le mérite de la nouveauté, & celui ſurtout d'être propre à toutes ſortes d'habillements; on en peut fabriquer avec des fils d'or, d'argent, de ſoie, de laine, &c.

Le ſieur Lemere a obtenu un privilége excluſif pour la fabrique qui eſt établie blie à Amboiſe, & on trouve de ſes marchandiſes à Paris, chez le ſieur Ledreux, Marchand, rue St. Honoré, près l'Egliſe St. Roch.

FINANCES.

De Londres *le* 23 *Mai* 1765.

Aides à l'échiquier.		Produiſant	Payé
Taxe ſur les terres.	4 ſchl. 1761.	2,000,000.	en entier.
	4 dito 1762.	2,000,000.	1,699,000.
	4 dito 1763.	2,000,000.	903,000.
Sur la dreche, 1763.		750,000.	37,085.

Prix des matieres d'or & d'argent.

Or monnoyé . . .	3 ℔	18 ß	l'once.
D°. en barre . . .	3	18	
Piéces de huit, appellées			
Grandes Pillares . .	5	3	
D°. petites	5	3	
du Mexique	5	3	
D°. petites	5	3	
Argent en barres . . .	5	4 1/4	

Cours *des Change & Effets publics.*

Actions de la banque . .	128		
De la Com. des Indes . .			
Action de la M. du Sud .			
Anc. Ann. de la M. du S.			
D°. Nouvelles	85	3/4 à	7/8
D°. réduites à 3 p°/° . .	85	5/8 à	5/8
D°. conſolidées à 3 p°/° .	87	5/8 à	1/2
De la Com. des In. à 3 p°/°			

Annuités de 1763 à 4 p$\frac{0}{0}$
Billets de la Mar. à 4 p$\frac{0}{0}$ . . 97 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Prime de l'*omnium*. . . 1 à $\frac{1}{4}$ p$\frac{0}{0}$ d'esc.
Billets de lotterie. . . 11 ℔ 15 ß ds

CHANGES.

Amsterdam, 2 usances $\frac{1}{2}$. . 36 5
D°. à vue 36 3
Hambourg, 2 usances $\frac{1}{2}$. 34 9
Paris . . . . . 30 $\frac{7}{8}$
D°. 2 usances . . . . 30 $\frac{5}{8}$
Cadix 39
Livourne . . . . . 50 à $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Lisbonne . . . . . 5 ß 5 ds $\frac{1}{4}$
Agio de la banque d'Holl.

DE LA HAYE *le* 22 *Mai* 1765.

Suivant des lettres de la Haye, les Etats généraux de Hollande ont résolu le 2 de ce mois, d'acquitter pour 5, 000, 000 de florins de leurs dettes. Cette somme portoit un intérêt de 3 pour cent. Elle fut empruntée en 1673, sous le regne de Charles II. Roi d'Angleterre, lorsque les Hollandois étoient en guerre avec les Anglois. On présume que la plus grande partie de cet argent passera dans les fonds de cette Nation, l'intérêt le plus fort en Hollande n'étant que de 2 & demi pour cent.

DE PARIS *le* 1*er Mai* 1765.

Le Roi par un Edit du mois de Mai dernier, enrégistré en la Chambre des Comptes, a supprimé les Offices de Tréforiers Particuliers des Ponts & Chaussées. Le même Edit fixe la finance de chacun des deux Tréforiers généraux à huit cent mille livres, avec attribution de 32, 000 livres de gages par an sur le pied du denier vingt-cinq, de 75, 000 ℔ de taxations fixes dans leur année d'exercice seulement, & de 25, 000 ℔, par chacun an, pour les indemniser des frais de leur service, tant à Paris que dans les Provinces.

Offices vacans dans le ressort du Parlement de Besançon.

Office de Lieutenant de Roi en la Ville & Communauté de Cremier, en Amoisin, vacant par la mort du sieur de la Poype de Saint-Julien, taxé 1100 ℔.

Office de Lieutenant des Maréchaux de France, au Bailliage de Besançon, vacant par la mort du sieur Claude Jacquet, taxé 1200 ℔.

Le même Office au Bailliage de Vesoul, taxé 1000 ℔.

Le même au Bailliage de Salins, taxé 1000 ℔.

Au Bailliage de Gray, taxé 800 ℔.

Et enfin celui du Bailliage de Dole, taxé 1000 ℔.

Le Roi vient d'ordonner par un Arrêt du 14 Mai 1765, une vente extraordinaire de 387 arpens 50 perches d'une partie de futaye, qui forme dans la forêt de Compiegne le beau carrefour, appellé le Puits-du-Roi. L'ancienneté de ces bois qui dépérissoient de plus en plus, a engagé Sa Majesté a ordonner cette vente, qui sera faite dans le prochain voyage de Compiegne, au Siége de la Maîtrise des Eaux & Forêts.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Juin.
Desponty,	2e.	L.	5
Issaly,	3e.	M viag. L perp.	7
Maupassant,	4e.	L.	7
Deschamps,	5e.	L.	7
Boscheron,	6e.	M.	8
Fauveau,	7e.	L perp. M viag.	7
Gaultier,	8e.	M.	5
Reynal,	10e.	L.	8
Castelle,	12e.	N.	8
Boutet,	17e.	M.	5
Clouet,	19e.	L.	8
Bonnet fils,	20e.	Toutes lettres.	5
Delarue,	22e.	M.	8
Penchein,	25e.	M. viag. L perp.	8
Legras,	30e.	M tont. L perp.	7
Carrelet,	31e.	L.	5
Radix,	33e.	L.	5
Guidy,	34e.	L perp. M tont.	7
Bardin,	36e.	L perp. J. tont.	8
D'Eaubonne,	37e.	M. viag. L perp.	5
Labretaiche,	40e.	L.	5
Meulan,	44e.	O.	5
Lenoir,	45e.	J.	8
Demontal,	46e.	L.	7
Lallemant,	49e.	M. tont. L perp.	5
Delarue fils,	50e.	L.	8
Dechevillon,	53e.	M.	5
Patu,	56e.	Toutes lettres.	7
Desplasses,	61e.	M.	5
Pannellier,	63e.	L.	5

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	*Du Vendredi 31*	*Du Samedi 1er. Juin*
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. / 2e. ap. 1387 ½	1187 ½ 90. / 1390
Emprunts de la Compagnie.	444	444
Promesses à 5 p °/°.		
Promesses à 4 p °/°.	35	35
Actions des Fermes.	995	995
Lots de la troisiéme Loterie.	5e. 8e. 9e. 16 ½ / 12e. 22	5e. 6e. 9e. 16 ½
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.		
Annuités.	445	445. 44
Coupons d'Annuités.	88 ½	88 ½ 88
Emprunt de 50 millions.	14 ½	14 ½
Colonies, 1759.		
Canada	34 ½ 35 ½ 10m.	34. 35 ½ 10m.
Époques.	5e. 6e. 11 ½	10e. 16
CONTRATS.		
Sur la Ville.	46 à 47	
A 4 p °/°		
A 3 p °/° sur les Cuirs.	50	
A 3 p °/° sur les Postes.		
Bretagne.	10	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ⅜	56 ⅜ au ¼
Londres.	31 ⅛	31 ⅛
Hambourg.	178 ¾	178 ¾
Madrid.	15 5	15 5
Cadix.	15 2	15 2
Livourne.	96 ¾	96 ¾
Lyon, *Pâques.*	½ Ben.	½ Ben.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au* Commerce. *L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* Dufresne, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 *sols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1765. Du Mardi 1er Octobre.

AGRICULTURE.

MÉMOIRE

§. I.

SUR *la clôture des terres en Berry.*

Par M. MARCANDIER, *Membre de la Société d'Agriculture de Bourges.*

UN des moyens les plus eſſentiels pour parvenir à une bonne agriculture, c'eſt la clôture des terres. Il eſt d'expérience que tous les Pays où les terres ſont cloſes, ſont les mieux cultivés & les plus fertiles.

On peut clorre les terres, ſoit avec des hayes, ſoit avec des foſſés. La clôture des foſſés eſt la plus ſure & la plus durable.

Si on veut planter ſur le jet du foſſé une haye vive, ſoutenue de diſtance en diſtance par de jeunes plants d'arbres convenables au terrein, on peut ſuivre la méthode que j'ai éprouvée & qui a très-bien réuſſi.

Il faut choiſir du plant d'épine blanche, autrement aubepin, *alba ſpina*. On le couche avec ſa racine de toute ſa longueur, comme on ferait un provins de vigne, dans une petite foſſe de huit pouces de profondeur ; on releve avec ſoin toutes les petites branches qui peuvent ſervir à garnir le bas. De cette maniere on couvre pluſieurs toiſes de terrein avec un petit nombre de plants qui ſont promptement en état de former une bonne haye vive. Il faut obſerver de replanter l'épine auſſitôt qu'elle eſt arrachée. On peut faire cet ouvrage depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Mars ; le plutôt eſt le meilleur.

Quoique perſonne ne puiſſe être forcé de ſe clorre, cependant il y a tant d'intérêt de le faire, que ſi chaque particulier, eu égard à ſa ſituation, voulait en faire l'eſſai, on verrait bientôt toutes les terres exactement cloſes. Outre les conteſtations & les procès que préviendrait la clôture des terres, il en réſulte encore des avantages inaprétiables.

1°. Celui qui enclôt ſes terres n'eſt pas expoſé au degat que font les beſtiaux, ni à payer les dommages que ſon défaut de clôture peut cauſer à ſes voiſins.

2°. Les terres cloſes ont plus d'abri contre les vents & les gelées.

3°. Les bois que les hayes & les plants donnent, quand on ſçait les tenir en bon état, & les garnir d'arbres fruitiers, dédommagent bien des frais de plantation & de l'entretien.

4°. Plus une terre eſt diviſée en clôtures, plus il y croît d'herbe, & mieux elle s'y conſerve.

5°. Il eſt plus facile de la faire conſommer aux beſtiaux ſans perte, en les changeant de place lorſque quelques-uns des clos ſe trouvent épuiſés ou renouvellés ; à meſure que les beſtiaux paiſſent ſucceſſivement dans pluſieurs de ces clos, l'herbe repouſſe inſenſiblement dans les autres.

6°. L'épargne qu'on peut faire des gardiens de certains beſtiaux, ainſi renfermés en champ clos, tels que les harras, bœufs, vaches, *&c.*

Nota, En Italie où preſque toutes les

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

terres ſont cloſes; les foſſés ſont mitoyens & à double haye, garnies d'arbres ſur les deux revers du foſſé, qui ſuffiſent pour le chauffage des Habitans, quoiqu'il n'y ait point de forêts. Tels ſont le Plaiſantin, le Parmeſan, le Modenois, le Milanois & toute la Lombardie.

Quand nous n'aurions pas l'exemple de pluſieurs de nos Provinces qui ſont les mieux cultivées & les mieux cloſes, nos ſociétés d'agriculture ne pourraient pas ſe diſpenſer d'imiter les nouveaux établiſſemens de l'Angleterre & de l'Ecoſſe, dont la réforme fait actuellement l'objet de l'émulation.

La clôture des terres eſt ſi favoriſée depuis quelque temps en Angleterre & en Ecoſſe, que le gouvernement a établi des Loix rurales pour en faciliter la multiplication & l'entretien.

1°. il eſt permis à celui qui veut ſe clorre de reculer, même de quelque centaines de pas dans ſa terre, un chemin qui ſe trouverait nuire à ſon projet, pourvu que ce ne ſoit pas une grande route.

2°. Il peut obliger ſon voiſin à échanger quelque morceau de terre pour dreſſer ſes alignemens.

3°. Celui qui fait un foſſé, a droit de prendre la moitié du foſſé dans la terre de ſon voiſin, pourvu qu'il ſoit fait enpente.

Il peut obliger le voiſin à la moitié de la dépenſe, juſqu'à ſix pieds de hauteur ſi c'eſt un mur, en cas que le foſſé ou le mur lui ſerve auſſi de clôture.

5°. S'il arrive quelque dommage aux foſſés par les beſtiaux ou par la main d'homme, le plus prochain voiſin eſt obligé de le réparer, & même de dédommager le propriétaire de la perte qu'il a faite dans ſon champ, ſauf ſon recours contre l'auteur du mal qui encoure une peine afflictive outre la peine pécuniaire.

6°. Dans les Paroiſſes où il y a des communes, les Seigneurs ou autres Propriétaires peuvent forcer tous les autres Habitans à ſubir une diviſion *, après laquelle il eſt loiſible à chacun de ſe clorre. Il y a des Commiſſaires établis pour évaluer leſdites communes ſuivant leurs différentes eſpeces, dont on fait des lots qui ſont tirés au ſort. Les portions ſe font enſuite ſur les cottes de la taille, le tout ſans frais & ſans délai.

7°. Le Fermier d'une terre diviſée en enclos, eſt obligé de les entretenir, & s'il arrive quelque degat dans les foſſés ou hayes par ſa négligence, non ſeulement il eſt obligé de les réparer, mais encore de payer une amende de 5 ℔ envers le propriétaire pour chaque degat.

8°. En Angleterre une ferme de 800 arpens de terre ordinaire, vaut communément *dix mille livres* de fermage. Si elle n'eſt pas diviſée en enclos, le Fermier s'obligera par un bail de 30 ans, de clorre toute la terre à moitié frais avec le Maître, mais ſi le Maître fait toute la dépenſe des enclos, le Fermier lui paye ſept pour cent de ſa dépenſe, cinq ans après la clôture achevée.

9°. C'eſt dans ces enclos que les Fermiers engraiſſent pendant l'hiver des moutons en les parquant ſur des navets qu'ils ont ſemés dès l'automne.

10°. Ordinairement on n'éleve des moutons que ſur les montagnes. La nourriture & l'*éducation* de ces nouveaux beſtiaux, eſt regardée comme la reſſource qui ne convient qu'aux terres maigres & incultes, & qui ne valent pas la peine d'être miſes en enclos.

Dans les bonnes terres où les fermiers peuvent engraiſſer aiſément toutes ſortes de beſtiaux, le Gouvernement pour faciliter l'exportation de la viande ſalée, accorde environ 6 livres de gratification par baril peſant 270 *l.* plus, la diminution de tous les droits ſur le ſel employé à cet uſage.

Il eſt défendu d'élever des chêvres, qu'on regarde comme un animal le plus nuiſible à l'édification des hayes vives & des plants d'arbres. On ne peut trop inſiſter ſur la deſtruction de ces animaux pernicieux, & qui ruinent abſolument les terres où ils ſe multiplient.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. I.

DE ROUEN, *le* 15 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris,

* *Cela s'eſt pratiqué en Bourbonnais où les Seigneurs de Baunegon, ont pris anciennement leur tiers dans la Commune qui vaut à préſent mieux que les 2 autres qui ſont reſtés indivis.*

a été vendu pendant le mois dernier, à *Rouen*, 18 ℔ 4 ß 4 ₰; à *Louviers*, 17 ℔; à *Pont-Audemer*, 16 ℔ 15 ß 1 ₰; à *Pont-l'Evêque*, 14 ℔ 19 ß 7 ₰; à *Caudebec*, 15 ℔ 13 ß 1 ₰; à *Montivillier*, 18 ℔; à *Arques*, 17 ℔ 3 ß 2 ₰; à *Eu*, 19 ℔ 5 ß 8 ₰; à *Neufchatel*, 16 ℔ 2 ß; à *Lyons*, 17 ℔ 9 ₰; à *Gisors*, 17 ℔ 12 ß; à *Magny*, 18 ℔; à *Andelay*, 15 ℔ 7 ß 6 ₰; à *Evreux*, 17 ℔ 7 ß 9 ₰.

D'ALENÇON, *le* 12 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Alençon*, 14 ℔ 8 ß; à *Mortagne*, 14 ℔ 19 ß 1 ₰; à *Verneuil*, 15 ℔ 8 ß; à *Conches*, 18 ℔; à *Bernay*, 14 ℔ 7 ß; à *Lizieux*, 16 ℔ 16 ß; à *Falaiſe*, 14 ℔ 3 ß 4 ₰; à *Argentan*, 15 ℔ 15 ß; à *Domfront*, 9 ℔ 4 ß 2 ₰.

D'AMIENS, *le* 13 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Amiens*, 15 ℔ 5 ß; à *Abbeville*, 14 ℔ 19 ß 3 ₰; à *Doullens*, 13 ℔ 1 ß 1 $\frac{7}{8}$; à *Mondidier*, 15 ℔; à *Peronne*, 15 ℔ 6 ß 7 $\frac{1}{4}$; à *St. Quentin*, 14 ℔ 4 ß 10 $\frac{1}{2}$; à *Boulogne*, 17 ℔ 15 ß 6 $\frac{2}{3}$; à *Calais*, 18 ℔ 2 ß 10 $\frac{2}{7}$.

DE VALENCIENNES, *le* 14 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Valenciennes*, 16 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Condé*, 18 ℔ 4 ß; au *Queſnoy*, 14 ℔ 4 ß 4 ₰, à *Maubeuge*, 16 ℔ 18 ß 9 ₰; à *Landrecy*, 16 ℔ 9 ß 9 ₰; à *Aveſne*, 18 ℔; à *Philippeville*, 18 ℔; à *Givet*, 16 ℔ 17 ß; à *Mariembourg*, 19 ℔ 4 ß; à *Bavay*, 17 ℔ 1 ß 3 ₰; à *St. Amand*, 18 ℔ 8 ß 9 ₰; à *Cambray*, 15 ℔ 6 ß 8 ₰.

DE CAEN, *le* 15 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Caen*, 16 ℔ 11 ß; à *Bayeux*, 13 ℔ 9 ß à *St. Lo*, 15 ℔ 10 ß 2 ₰; à *Carentan*, 13 ℔ 5 ß 6 ₰; à *Valognes*, 14 ℔ 14 ß; à *Coutances*, 14 ℔ 9 ß 4 ₰; à *Avranches*, 12 ℔ 7 ß 11 ₰; à *Vire*, 12 ℔ 13 ß; à *Mortain*, 13 ℔ 4 ß.

De METZ, *le* 15 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Metz*, 11 ℔ 16 ß 3; à *Toul*, 10 ℔ 14 ß 5 ₰; à *Verdun*, 10 ℔ 10 ß; à *Sedan*, 14 ℔ 14 ß; à *Montmédy*, 12 ℔ 10 ß; à *Longwi*, 12 ℔ 2 ß 2 ₰; à *Thionville*, 13 ℔ 16 ß 4 ₰; à *Sarrelouis*, 13 ℔; à *Vic*, 9 ℔ 19 ß 6 ₰; à *Sarrebourg*, 12 ℔; à *Phalsbourg*, 11 ℔ 14 ß 8 ₰.

COMMERCE.

§. I.

LETTRE *de M. de Montalembert de Cers, Gouverneur des Ville & Château d'Angoulême, Directeur du Bureau d'Agriculture d'Angoulême, aux Auteurs de la Gazette, du* 14 *Septembre* 1765.

MESSIEURS,

LA réponſe tardive de Meſſieurs les Négocians de Cognac, Charente, Jarnac & Pons, ne m'a pas cauſé la moindre émotion; j'aurais cependant penſé que ceux de Pons n'auraient pas dû ſe mêler de cette affaire, car n'ayant pas même nommé leur Ville, ils auraient dû au contraire s'applaudir de l'exception. Le ſtile & le ton de leur mémoire, d'une part, ma tranquillité de l'autre, mettent le public à même de juger de quel côté eſt la vérité.

Ma façon de penſer ſur le compte de Meſſieurs les Négocians, eſt démontrée dans la premiere lettre de ma part qui a été inſérée dans la Gazette du commerce en date du 31 Décembre 1763. Voici comment je m'y explique, en me ſervant des termes de Xenophon. * Il prétend,

* *Xenophon, Traité touchant les revenus de la république, art.* 2, *vers la fin.*